

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°  
2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1324

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 1ER AA, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 110-1-2 du code de l'environnement, après la deuxième occurrence du mot :  
« ressources », sont insérés les mots : « basée sur l'éco-conception ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe fondamental de l'écoconception dans l'usage des ressources doit être inscrit dans les principes généraux du code de l'environnement.